



## **Questions du syndicat Cgt lors de la réunion trimestrielle du 4 mars 2009**

1. Nous renouvelons notre demande concernant notre question 812 relative aux pressions exercées pour une reprise anticipée suite à un accident de travail. M.l'Inspecteur du travail en date du 13 février 2009 demande de formaliser une procédure écrite et transparente en cas d'accident du travail afin de lever tout soupçon de dérive.
2. Quelles sont les critères, les motifs qui peuvent justifier une contestation quasiment systématique de l'Entreprise lors d'accident du travail ? Qui participe à l'analyse de ces accidents de travail ?
3. La dernière réunion de travail du CHSCT, dite réunion mensuelle, date du 3 juin 2008 ; pour quelles raisons aucune réunion n'a été programmée depuis cette date ?
4. Pour quels motifs aucune enquête du CHSCT n'a été faite suite à plusieurs accidents de travail avec arrêt ?
5. Les palettes de carters distribution sont stockées à l'extérieur puis transportées dans la nouvelle zone de préparation carters située au Bat C (sous le convoyeur). Nous avons constaté la présence d'eau au sol et sur les palettes, ce qui engendre un risque d'accident (déséquilibre de la charge et sol glissant).
6. Comment se fait-il que le CHSCT n'a pas été informé et n'a pas analysé l'incident grave (chute d'un moteur sur palan) survenu au montage C8 Bat B ?
7. Nous demandons la dotation de gilet matelassé pour l'ensemble des salariés.
8. Avez-vous reçu la cartographie des bruits afin de nous la transmettre pour analyse ?

**Le syndicat Cgt du Chsct**